Lettre d'information

Smart Occitania

La fin des passoires énergétiques ?

N°10

Après un zoom sur les transports durables, nous nous intéressons au sujet crucial des bâtiments.

Rappel sur les chiffres clés en France et en Occitanie

Le principal enjeu énergétique en France

- Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente le **1er secteur énergivore en France** (42 % de la consommation d'énergie finale, source SOeS, 2015). Du fait d'une électricité bas-carbone en France, le bâtiment représente par ailleurs **20 % de nos émissions de gaz à effet de serre** (source : CITEPA 2014, Chiffres hors UTCF)
- Ce secteur est encore très dépendant des énergies fossiles : la consommation énergétique finale repose à **50 % sur l'usage de fossiles** (gaz naturel et fioul domestique), à 40 % sur l'électricité et 10 % pour les énergies renouvelables (chiffre SOeS, 2014). Dans les territoires ruraux, **l'enjeu du remplacement du fioul** comme mode de chauffage est particulièrement crucial.

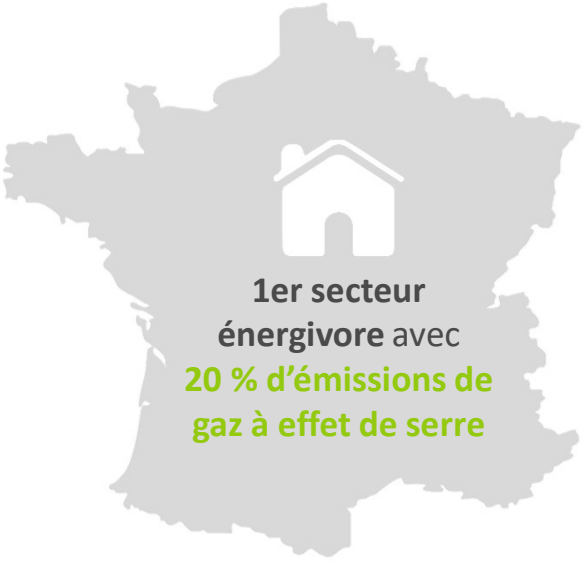

Un des piliers de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Pour le secteur du bâtiment, la SNBC a fixé une trajectoire ambitieuse de réduction des émissions directes du secteur :

- -54 % d'ici à 2028 et -87% d'ici à 2048 (par rapport à 2013),
- ce qui donnerait une cible pour le parc entier de 3,5 kgCO2eq/m2/an en 2050, contre une moyenne actuelle de 6 dans le neuf.

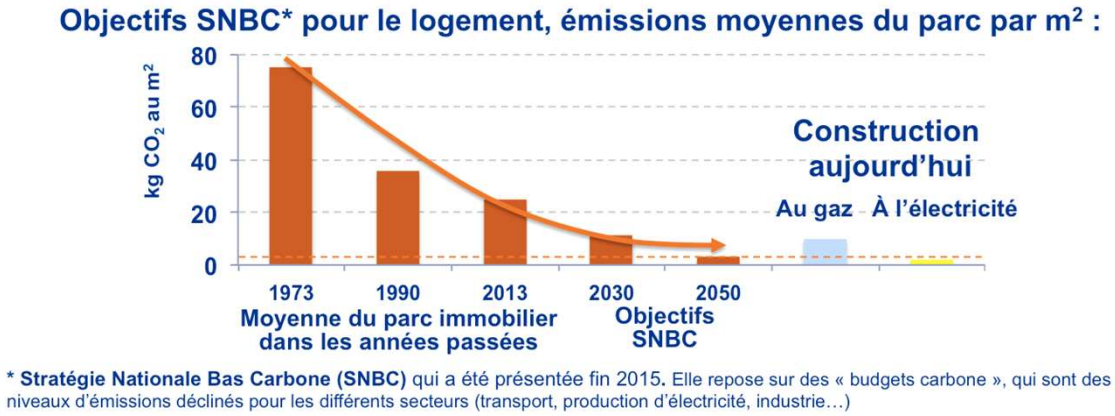

Source : Carbone 4

Et pour l'Occitanie ? La moitié du gâteau énergétique !

- Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 32 % et 15 % des consommations d'énergie en Occitanie, **soit près de 50 % au total**.
- L'objectif est de baisser la consommation énergétique de ce secteur de 25 % d'ici 2050, soit un rythme d'environ 1% par an.
- Pour ce faire, les actions reposent sur :
  - 52 000 rénovations annuelles de logements jusqu'à un niveau basse consommation jusqu'en 2030, puis 75 000 par an jusqu'en 2050
  - La généralisation d'un niveau à très haute performance énergétique pour la construction neuve
- Un des outils retenus par la Région pour atteindre ce niveau de rénovation est l'éco-chèque à destination des particuliers.

Les secteurs **résidentiel** et **tertiaire** représentent

32 % et **15 %** des consommations d'énergie en Occitanie

Zoom sur la rénovation, le nerf de la guerre

75% du parc de logements de 2050 est déjà construit….

- L'enjeu principal réside clairement dans la rénovation du parc résidentiel et tertiaire existant. Sur ce point précis, les objectifs de la LTECV pour la France sont clairs :
  - *rénover avant 2025 les logements les plus énergivores, de classe F et G du diagnostic de performance énergétique (DPE)* [1]
  - *atteindre l'objectif de 500 000 rénovations par an à partir de 2017 (dont 380 000 dans le parc privé), dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes* [1]
  - *disposer d'un parc rénové au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) à 2050*
- Dans le résidentiel, il faut agir à la fois sur **le chauffage et l'eau chaude sanitaire** qui contribuent tous deux à près de **80% de la consommation d'énergie**.
- Environ 60% du parc actuel a été construit avant 1975 (étude Carbone 4 sur le bâtiment, 2012). Les bâtiments construits avant 1975 présentent en quasi totalité une étiquette « énergie » égale ou pire que le niveau D (de 151 à 230 kWh/m²/an).

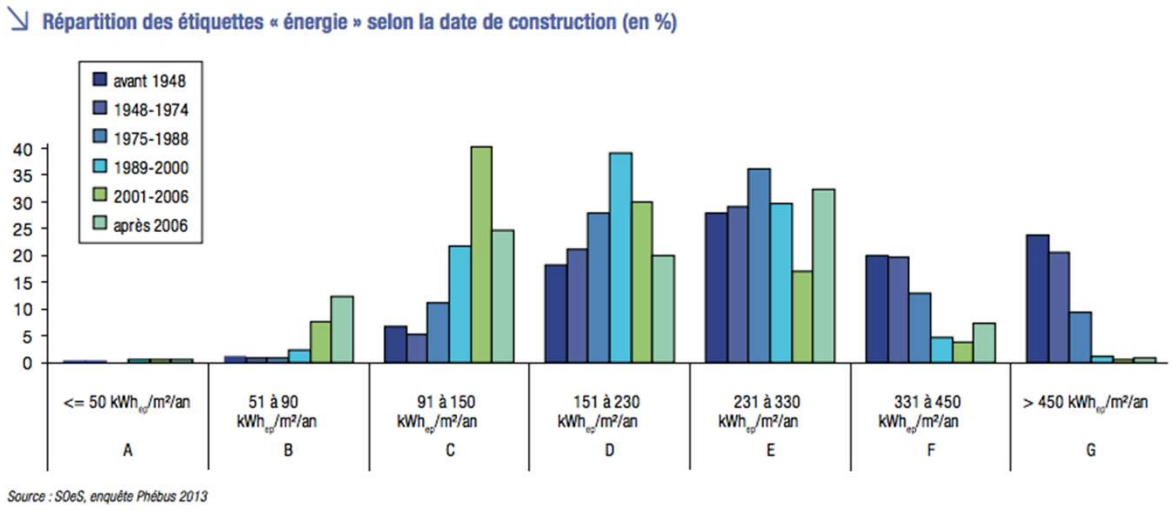

Source : CLER - Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?

De très nombreuses solutions pour la rénovation !

- La rénovation des logements est un ensemble d'opérations à la fois sur les équipements et sur le bâti regroupant :
  - ***Des solutions passives*** *(isolation du bâti comme les combles, les murs, la toiture… et le choix des fenêtres)*
  - ***Des solutions actives*** *: des moyens de chauffage et de production d'eau chaude, des moyens de diffusion et de ventilation et des moyens de régulation*
- Les solutions techniques existent et sont même nombreuses, mais ne sont par contre pas maîtrisées par l'ensemble des acteurs de la rénovation. Il y a donc un enjeu de **formation des artisans.**
- Selon l'ambition des solutions, des gains énergétiques et/ou carbone allant de **5 à 50 %** (ou plus) peuvent être réalisés. Voilà quelques exemples :
  - **remplacement chaudière ancienne par chaudière gaz à condensation : environ 20 %**
  - **isolation thermique du bâti : jusqu'à 50 % selon l'âge du logement**
  - **remplacement éclairage ancien par LED : environ 5 %**
- Logiquement, ce sont dans les bâtiments les moins performants (souvent qualifiés de « passoires thermiques ») que les travaux de rénovation trouvent le plus facilement leur rentabilité. Mais les occupants de ce type de logements sont aussi souvent les moins aisés (voire en précarité énergétique), ce qui rend le décision de mener des travaux difficiles.
- En France, environ 5,8 millions de ménages (soit 12,2 millions d'individus) sont en situation de précarité énergétique (évaluation du CLER – rapport - *Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?)*

Poids de l'énergie dans les dépenses des ménages pour leur logement

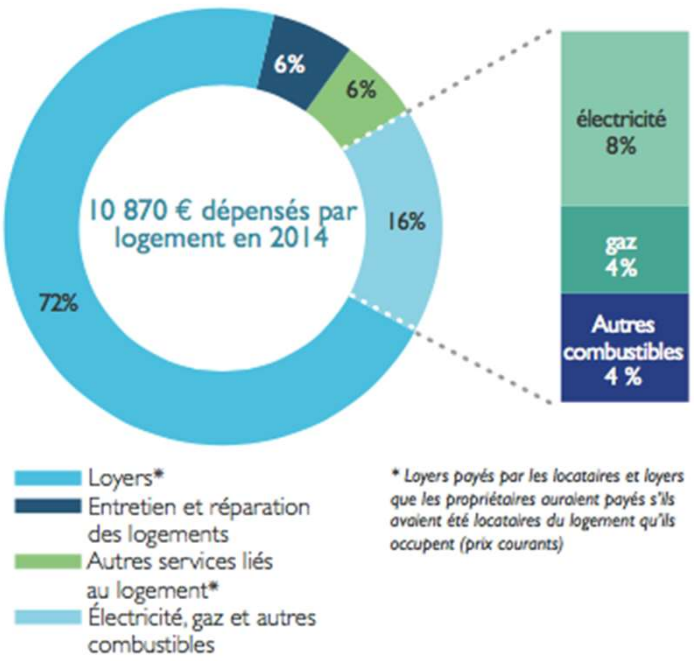

Les chiffres clés 2015 climat, air et énergie, édition 2015, ADEME mai 2016

Source : CLER - Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?

Quels rôles pour les collectivités et les territoires ?

- Selon la nature de la collectivité, les compétences en matière de bâtiment et maîtrise de l'énergie diffèrent. Il faut reconnaître que le dispositif global est d'une lecture complexe, ce qui représente en soi un premier obstacle.

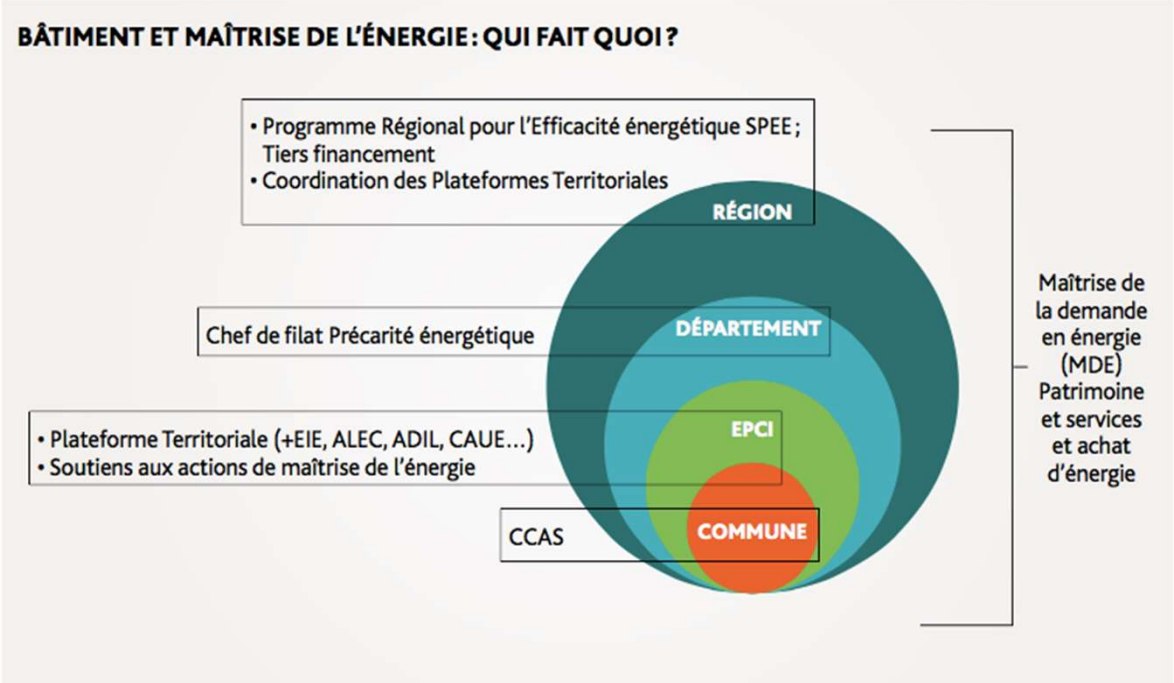

Source : Rapport RAC « Nouvelles compétences climat énergie des collectivités territoriales »

- Les collectivités peuvent impulser la rénovation des bâtiments sur leur territoire de plusieurs façons.
- Le plan d'investissement pour le logement présenté en 2013 a mis en place le **plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH),** plan d'actions de l'Etat pour atteindre l'objectif de rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017. Site dédié : http://www.renovation-info-service.gouv.fr/ (numéro dédié : 0 808 800 700).
- Au niveau des territoires, le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) a acté le rôle moteur des Régions pour initier les actions en facteur de l'efficacité énergétique. Si les compétences exactes du SPPEH doivent encore être clarifiées, ce dernier peut s'appuyer, à l'échelle des EPCI, sur un **réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique qui ont fleuri au cours des dernières années**.
- Ces plateformes, impulsées par les collectivités, ont pour objectif de :
    - mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;

- stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ;
- contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (reconnu garant de l'environnement) ;
- engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate (source ADEME)

- Ces plateformes sont souvent construites en **cohérence avec les dispositifs et structures déjà existants**, comme les Agences locales de l'énergie et du climat (**ALEC**, plus d'informations : https://www.federation-flame.org/les-alec-en-france/quest-ce-quune-alec/), les **Espace Info Energie (EIE),** les **Points rénovation info services (PRIS),** les **agences départementales d'information sur le logement** (ADIL)…

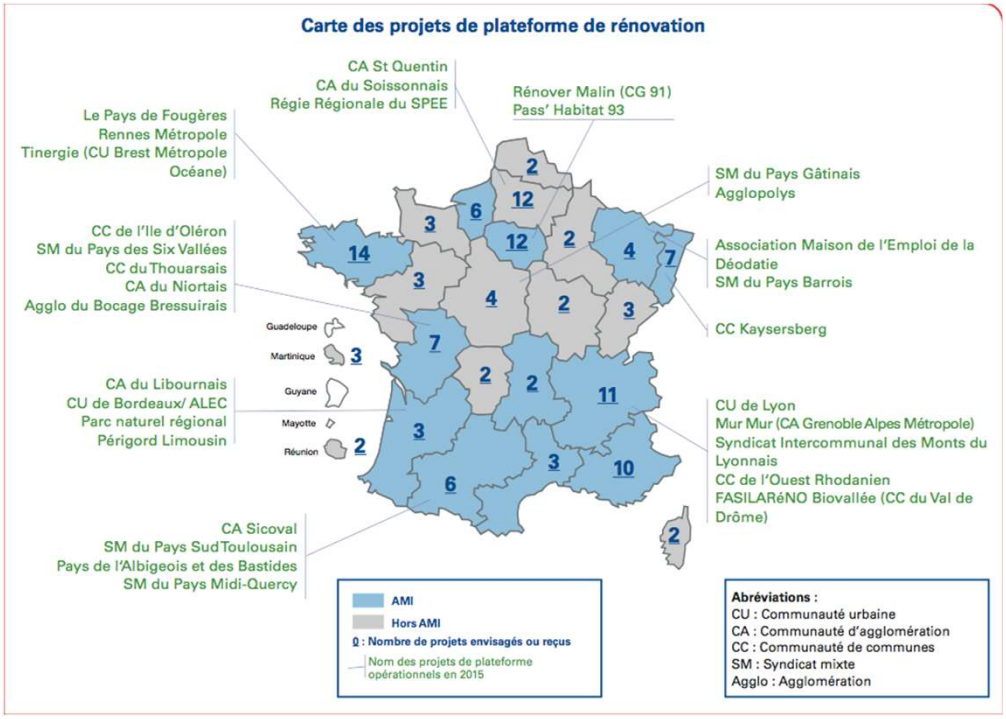

Source : Lettre d'information des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (ADEME et MEDDE)

Pour aller plus loin ?

- **Organiser une plateforme de rénovation énergétique** (ADEME)
- **Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique** (CLER – 100 pages, juin 2018)
- **Plan de rénovation énergétique de l'habitat : quel rôle pour les collectivités locales** (ADEME, AMF, ADCF, ANIL, ANAH, MEDDE, MLET – 16 pages)
- **Les clés de la rénovation**
  Série de vidéos sur la rénovation (à partir des questions des internautes)

Le groupement Smart Occitania traite vos données à caractère personnel, conformément à la règlementation relative à la protection des données personnelles et, en particulier à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) et aux missions définies par le code de l'énergie. Afin d'assurer la mission d'information sur la transition énergétique, vos coordonnées personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées notamment pour vous transmettre des mails d'information. Conformément à la règlementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité portant sur les données à caractère personnel vous concernant, en adressant directement un mail à isabel.garcia-burrel@enedis.fr. Votre mail doit préciser votre nom et prénom, votre adresse actuelle accompagnée d'une pièce justificative d'identité.
Pour vous désinscrire afin de ne plus recevoir cette information, veuillez faire la demande par mail à isabel.garcia-burrel@enedis.fr en précisant votre nom et prénom, votre adresse actuelle accompagnée d'une pièce justificative d'identité.
Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.